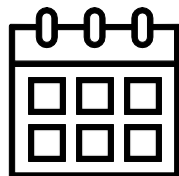
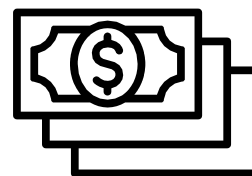




Délai le plus long avant de
déclarer une réclamation :
16 ans



Moyenne de 49 réclamations
par an



Coût moyen de 18 000 \$
par réclamation

CONSEILS POUR LA GESTION DES RISQUES



Confirmez par écrit les instructions et les conseils donnés

Comme dans tous les domaines du droit, il est essentiel de conserver des documents pour aider LAWPRO à vous défendre en cas de réclamation liée à un dossier dont vous ne vous souviendrez peut-être pas des détails bien des années plus tard. Notez les conversations avec vos clients et indiquez les particularités des offres de transaction, la portée de votre mandat (en particulier un mandat à portée limitée), vos conseils sur l'acceptation d'une offre, la probabilité de gagner ou de perdre une cause et les frais associés à l'affaire.



Rédigez des notes au dossier détaillées

Comme il est indiqué plus haut, des notes au dossier détaillées vous aident à vous protéger en cas de réclamation. Il est plus judicieux d'indiquer « conférence avec le client sur les risques et les coûts du litige » que simplement « conférence avec le client au sujet d'une poursuite judiciaire ».



Ne vous aventurez pas dans le domaine du droit du travail

L'avocat au dossier doit être un spécialiste du droit du travail ou, sinon, orienter son client vers un tel spécialiste. Plusieurs réclamations dans ce domaine résultent de la méconnaissance, par l'avocat, du tribunal devant lequel il doit porter l'affaire de son client (Cour supérieure, Cour fédérale, Commission des relations de travail de l'Ontario, etc.) ou encore des délais et des prescriptions connexes.



Soyez prêt à faire face à une réclamation sans fondement

Les répercussions émotionnelles de la perte d'un emploi et de la bataille juridique qui en découle peuvent prédisposer les avocats en droit du travail à faire l'objet de réclamations pour « violation des droits de la personne » ou « poursuite abusive » dans lesquelles le client allègue des actes répréhensibles, un parti pris ou une collusion contre lui. Ces réclamations coïncident souvent avec le dépôt de plaintes au barreau ou de réclamations au Tribunal des droits de la personne contre un ancien employeur (et l'assuré qui le représentait). Dans plusieurs cas, elles sont déposées par des plaideurs non représentés ou téméraires. LAWPRO n'a pas encore versé d'indemnités pour ce type de réclamation, mais il en coûte en moyenne 20 000 \$ pour les régler. Bien qu'il soit difficile de se prémunir contre ces réclamations, le fait de suivre les conseils énoncés ici, de rédiger des notes détaillées sur les instructions données et de maintenir des normes élevées en matière de professionnalisme dans les conflits houleux contribuera à éviter de telles accusations.

ERREURS COURANTES EN MATIÈRE DE FAUTE PROFESSIONNELLE

Communication – 29 %

- Omettre d'expliquer adéquatement au client les offres de transaction ou de le conseiller à ce sujet.
- Accepter ou non des offres de transaction à l'encontre des instructions du client.
- Obtenir un mandat imprécis qui donne lieu à une réclamation pour omission, par l'avocat, d'avoir fourni certains services.

Erreur de droit – 20 %

- Ne pas savoir devant quel tribunal engager la procédure du client.
- Rédiger un contrat de travail non conforme à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*.

Gestion des échéanciers – 17 %

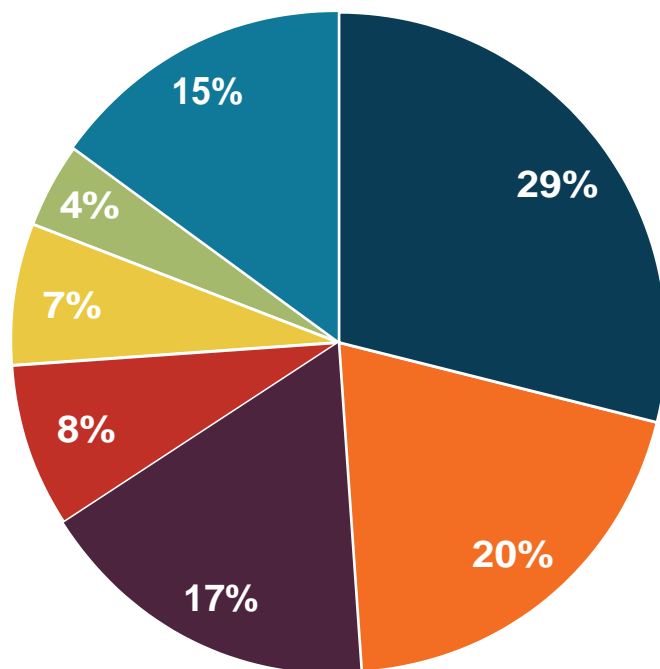
- Laisser s'écouler le délai de prescription prévu pour introduire une instance pour congédiement injustifié.
- Méconnaître les délais prescrits pour interjeter appel auprès de la CSPAAT, demander un arbitrage aux termes d'une convention collective, demander une révision judiciaire et tenter d'autres actions assujetties à des délais.
- Voir l'action du client rejetée pour raison administrative.

Examen inadéquat – 8 %

- Dans les conseils fournis sur une offre de transaction, ne pas tenir compte de la perte du régime de retraite, des prestations d'invalidité de longue durée, des indemnités de vacances ou d'autres questions d'ordre financier.
- Mal déterminer la date de fin d'emploi, ce qui conduit au non-respect du délai de prescription.

Erreur administrative et de délégation de tâches – 7 %

- Dans l'entente de transaction, commettre des erreurs typographiques (par exemple écrire le mauvais montant d'indemnité de licenciement) préjudiciables à l'employé ou à l'employeur.
- Envoyer par mégarde à la partie adverse des courriels ou des télécopies comportant des renseignements privilégiés.



Conflit d'intérêts – 4 %

Autres erreurs – 15 %

Visitez practicepro.ca pour consulter des ressources, soit des articles du magazine LAWPRO, des listes de contrôle, des modèles, des outils d'aide à la pratique et plus encore.

Nous pouvons mettre à votre disposition les services de conférenciers compétents qui peuvent aborder des sujets liés à la prévention des réclamations. Écrivez à practicepro@lawpro.ca.

*Le nombre de réclamations vise la période qui s'étale de 2008 à 2018. Les coûts sont engagés en date du mois de juin 2022.

©2020 Lawyers' Professional Indemnity Company. LAWPRO est une marque déposée de Lawyers' Professional Indemnity Company. Tous droits réservés. La présente publication comprend des techniques visant à réduire au minimum le risque de poursuites liées à la responsabilité professionnelle. Les renseignements qui y figurent n'énoncent pas la norme de prudence applicable aux avocats ni n'établissent une norme de cette nature. Les renseignements ne constituent pas plus une analyse complète des aspects couverts, et les lecteurs devraient mener leurs propres recherches juridiques à ce sujet.